

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 Juin 2015

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Jean-Pierre ROUILLON,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Irène GIRARD,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS,
Marc BARRON Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Philippe ROLIN

N° 2015-048

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Philippe BERTRAND-DRIRA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la Rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par :

- ❖ Monsieur Patrick ARNOULD, pour un immeuble sis 53, Rue de l'Orme,

En application du règlement d'octroi, la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 8 juin 2015 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

- Prime de 1 600,00 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 7 346,90 euros, prime plafonnée à 1 600,00 euros en application du règlement d'octroi),

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20150624-2015-048-DE

DECIDE de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à

embellissement des rues de la commune à Monsieur Patrick ARNOULD pour le

montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015 de la commune.

Le Maire,
Bertrand KLING

